



Wallonie

Province du Brabant wallon
Commune de 1315 INCOURT

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, le Fonctionnaire Délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Commune d'Incourt Rue de Brombais, 2 à 1315 Incourt.

Le bien concerné est situé Rue Axiale à 1315 Opprebais, et est cadastré 03 B264S, 03 B267N, 03 B268F.

Le projet consiste en **Régularisation d'un chemin d'accès à une école et l'installation d'un abri vélo et d'un abri personne et présente les caractéristiques suivantes :**

Application de l'article D.VIII.13

L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n°2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Quentin ZEERARDS, Conseiller en Aménagement du Territoire, ☎ 010/23.95.68, ☎ 010/88.93.72, ✉ urbanisme@incourt.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08/04/2019 au 22/04/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be

POUR LE COLLEGE :

Le Directeur général,
Par délégation

S. BONSIER



Le Bourgmestre

L. WALRY